

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
15 octobre 2015
n° 35 / 7660^e
pages 2001 à 2064



ACTUALITÉS

- 2005 Qualité à agir d'un dirigeant: portée du critère du préjudice personnel distinct
- 2006 Dirigeants (cession forcée des droits sociaux): constitutionnalité du régime
- 2010 Atteinte à la vie privée: fouilles sur les détenus et sanctions en cas de refus
- 2011 Données personnelles (transfert): invalidation de l'accord américain *Safe Harbor*
- 2012 Impôt sur les successions: application de la Convention franco-monégasque de 1950
- 2013 Permis de conduire (décision de retrait de points): publication d'une ordonnance
- 2014 Surveillance internationale: adoption par les députés d'une proposition de loi
- 2018 Assurance chômage: annulation par le Conseil d'État du nouveau dispositif

POINT DE VUE

- 2020 L'interprétation du contrat dans le projet de réforme du droit des contrats, *Claude Witz*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2031 **Panorama:** Droit du commerce international, *Louis d'Avout et Sylvain Bollée*
- 2044 **Notes:** La proportionnalité du cautionnement et les revenus escomptés de l'opération garantie, *note sous Civ. 1^{re}, 3 juin 2015 et Com. 22 sept. 2015, Christophe Juillet*
- 2049 Quand le handicapé au travail n'était pas toujours un travailleur handicapé, *note sous CJUE 26 mars 2015, Augustin Boujeka*
- 2054 Rupture du contrat liant l'employeur/producteur au salarié/interprète. Rappel à l'ordre... public, *note sous Soc. 8 juill. 2015, Raphaël Naccach*
- 2059 L'opposabilité à la SAFER des clauses et conditions du compromis de vente, *note sous Civ. 3^e, 20 mai 2015, Franck Roussel*

ENTRETIEN

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 0140645366
Fax 0140645466
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 0140648992

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Octobre 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Christophe Jamin

2001

Motivation des arrêts :
une alternative

ACTUALITÉS

2004

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement disproportionné:
prise en compte des cautionnements
antérieurs, *Com. 29 sept. 2015*

Concurrence-Distribution

Facture (mention des pénalités de retard):
portée de l'omission du taux d'intérêt
majoré, *Civ. 3^e, 30 sept. 2015*

Consommation

Obligation précontractuelle d'information:
portée à l'égard d'un vendeur-installateur,
Civ. 1^{er}, 30 sept. 2015

Entreprise en difficulté

Qualité à agir d'un dirigeant:
portée du critère du préjudice personnel
distinct, *Com. 29 sept. 2015*

Dirigeants (cession forcée des droits sociaux):

constitutionnalité du régime,
Cons. const., 7 oct. 2015

Dirigeants (extension-sanction):

inconstitutionnalité partielle du régime

polynésien, *Cons. const., 7 oct. 2015*

Admission des créances (appel): recevabilité

en cas d'indivisibilité, *Com. 29 sept. 2015*

Plan de cession: désignation d'un mandataire

ad hoc, *Com. 29 sept. 2015*

Voies de recours (appel-nullité): désignation

des contrôleurs, *Com. 29 sept. 2015*

Alsace-Moselle: caractère notoire de

l'insolvabilité du débiteur, *Com. 29 sept. 2015*

2007

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Courtier d'assurance: obligation
de se renseigner sur les modifications
du risque initial, *Civ. 1^{er}, 30 sept. 2015*

Famille-Personne-Succession

Divorce aux torts exclusifs: constitutionnalité
du régime de la rente, *Cons. const., 7 oct. 2015*

Respect de la vie privée: mise en balance

avec le droit à la liberté d'expression,

Civ. 1^{er}, 30 sept. 2015

Liberté religieuse (pratique du culte):

fermeture d'une salle de prière

pour rénovation, *Civ. 1^{er}, 30 sept. 2015*

Autorisation de sortie des mineurs:

adoption de la proposition de loi

2009

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Vente en l'état futur d'achèvement:
mention dans l'acte de la constitution
de la garantie, *Civ. 3^e, 30 sept. 2015*

Copropriété

Assemblée générale: absence d'un scrutateur
et erreur sur la feuille de présence,
Civ. 3^e, 30 sept. 2015

2010

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Atteinte à la vie privée: fouilles sur détenus et

sanctions en cas de refus, *CEDH 15 sept. 2015*

Données personnelles (transfert):

invalidation de l'accord américain *Safe Harbor*,

CJUE 6 oct. 2015

Données personnelles: transmission

entre administrations d'un État membre,

CJUE 1^{er} oct. 2015

Interdiction de vote (Parlement européen):

conformité à la Charte des droits

fondamentaux, *CJUE 6 oct. 2015*

Droit international

Impôt sur les successions: application

de la Convention franco-monégasque

de 1950, *Cass., ass. plén., 2 oct. 2015*

2013

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Permis de conduire (décision de retrait

de points): publication d'une ordonnance

Procédure pénale

Surveillance internationale: adoption

par les députés d'une proposition de loi

2015

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étrangers (rétention administrative):

application du droit de l'Union par le JLD,

Civ. 1^{er}, 7 oct. 2015

Droit constitutionnel

Avenir des institutions:

remise du rapport « Refaire la démocratie »

Santé publique

Modernisation du système de santé:

adoption du projet de loi par le Sénat

2016

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Élection au CHSCT (répartition des sièges):

portée de l'usage d'entreprise,

Soc. 30 sept. 2015

Élection au CHSCT (entreprise de travail tem-

poraire): salariés éligibles, *Soc. 30 sept. 2015*

Assurance chômage: annulation par le Conseil

d'État du nouveau dispositif, *CE 5 oct. 2015*

2019

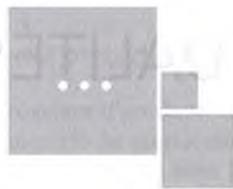
PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (discipline): manquement

à la procédure de recouvrement

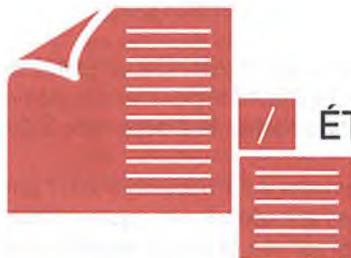
des honoraires, *Civ. 1^{er}, 30 sept. 2015*



POINT DE VUE

2020

L'interprétation du contrat dans le projet de réforme du droit des contrats par Claude Witz



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

2022

Repenser la motivation des arrêts de la Cour de cassation? Raisons, identification, réalisation par Pascale Deumier

PANORAMA

2031

Droit du commerce international août 2014 - juillet 2015 par Louis d'Avout et Sylvain Bollée

NOTES

2044

La proportionnalité du cautionnement et les revenus escomptés de l'opération garantie, note sous Civ. 1^{re}, 3 juin 2015 et Com. 22 sept. 2015 par Christophe Juillet

2049

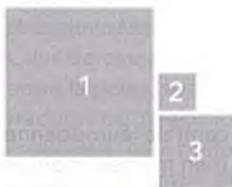
Quand le handicapé au travail n'était pas toujours un travailleur handicapé, note sous CJUE 26 mars 2015 par Augustin Boujeka

2054

Rupture du contrat liant l'employeur/producteur au salarié/interprète. Rappel à l'ordre... public, note sous Soc. 8 juill. 2015 par Raphaël Naccach

2059

L'opposabilité à la SAFER des clauses et conditions du compromis de vente, note sous Civ. 3^e, 20 mai 2015 par Franck Roussel



ENTRETIEN

2064

Dominique Chagnollaude de Sabouret
Charte européenne des langues régionales et minoritaires: une révision de la Constitution?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).